



DOSSIER DE PARTICIPATION CONCOURS FESTIVAL INTERNATIONAL DES MÉTIERS D'ART 5, 6 et 7 juillet 2019



Avec le soutien du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, de la commune de Baccarat et de l'association Baccarat Développement

RESTEZ CONNECTÉ !

Pour suivre l'actualité du festival au fil des nouveautés et des infos de dernière minute, consultez le site www.fima-baccarat.fr. Rejoignez également le FIMA sur Facebook www.facebook.com/FIMA.Baccarat



INTRODUCTION

L'AME DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES METIERS D'ART

Josette RENAUX

Josette RENAUX attachait une importance particulière à l'artisanat d'art. En 2010, Maire de Baccarat, elle créait le Festival International des Métiers d'Art, afin de valoriser et de promouvoir la richesse du patrimoine artisanal français et international. Tant elle mettait de passion dans ses engagements et entraînait les personnes qui l'entouraient dans ses pas, c'est naturellement que le FIMA s'est ancré dans le paysage bachamois, pour sa seconde édition en 2012. Ses enfants, Karine RENAUX-CHEIKH et Richard RENAUX ont poursuivi ses actions en 2014 et 2017. En 2019, le FIMA sera le résultat des liens forts unissant la famille RENAUX et la municipalité de Baccarat, représentée par Christian GEX, Maire actuel, impliqué depuis la première heure au côté de Josette RENAUX.

Au-delà de ces personnalités le FIMA c'est aussi une équipe réunissant des intervenants qualifiés dans les domaines de l'organisation, des métiers d'art et de la programmation musicale allée à une mobilisation importante des services de la commune et de nombreux bénévoles afin de vivre un moment d'exception ;

HISTORIQUE

Le FIMA a vu le jour en 2010, sous l'impulsion de Josette RENAUX, Elue Maire de Baccarat en 2008, désireuse de contribuer à la promotion de Baccarat, en s'appuyant sur la renommée internationale de son cristal et sur le label « Ville et Métiers d'Art » de la commune. C'est tout naturellement que Christian GEX Maire de Baccarat et l'équipe Municipale actuelle assument la continuité de cette manifestation.

Après la « Transparence » en 2010, le Concours du Festival International des Métiers d'Art de Baccarat a décliné en 2012 le thème du « Reflet », celui de « l'Hommage » en 2014 en mémoire de Josette RENAUX initiatrice et âme du Festival puis celui de « l'Équilibre » pour la 4^{ème} édition en 2017. Présidé depuis son origine par Jean Louis HURLIN Maître d'Art de France le jury a récompensé les créateurs ci-après.

GRAND PRIX DU JURY – PRIX Josette RENAUX (depuis 2014)

- 2010 | Christophe MASSON Ebéniste Luminaire « *Aleth* »
- 2012 | Armel BARRAUD - Dentellière Composition « *Autel* »
- 2014 | Marion FILLANCO et Vincent LASCOURS Verriers Lustre « *Obsius Luxe* »
- 2017 | Roberto AVILA Verrier - Création en pâte de verre « *Une vie en équilibre* »

PRIX SPÉCIAL DU JURY

- 2010 | Sandrine ISAMBERT Verrier Sculpture de verre « *A travers* »
- 2012 | Guillaume RUDE – Verrier Installation « *Echo* »
- 2014 | Philippe MONERET Luthier « *Violon Hommage à Grapelli* »
- 2017 | Marie FLAMBARD Verrier sculpture « *Faille* »

MENTION SPÉCIAL DU JURY (remplacé depuis 2014 par le Prix du Jury Jeune Métiers d'Art)

- 2010 | Jackie TADEONI Créatrice textile « *L'effeuillée* »
- 2012 | Benjamin BERCEAUX - Relieur « *Sculpture-reliure* »

PRIX DU JURY JEUNES METIERS D'ART

- 2014 | Pascal OUDET - Tourneur sur bois
- 2017 | Roberto AVILA Verrier - Création en pâte de verre « *Une vie en équilibre* »

PRIX DU PUBLIC

- 2010 | Katsumi TAÏ Verrier mobile « de la terre à la mer »
- 2012 | Murielle CHENE Verrier Sculpture "Le reflet n'est jamais solitaire"
- 2014 | Marion FILLANCO et Vincent LASCOURS Verriers Lustre « *Obsius Luxe* »
- 2017 | Claire KIENTZI Brodeuse - Création textile « *Hanami* »

CONCOURS FIMA 2019 : LE THEME

« Reflet Temporel »

Pour sa cinquième édition le concours du FIMA propose aux créateurs de faire leur le thème de « Reflet temporel ». **Fruit d'une longue et riche histoire de gestes, de traditions et de savoir-faire les métiers d'art ont toujours su offrir une histoire vivante. Ainsi la transmission des pratiques s'est régulièrement enrichie de nouvelles approches esthétiques, de nouveaux matériaux, de nouveaux outillages ou encore de nouveaux process de travail sans jamais oublier la relation fondamentale entre la main, l'outil et la matière. L'objet du concours est de témoigner de ce rapport particulier qu'entretiennent les artisans et leurs productions entre tradition et modernité, transmission et renouveau, usages et rupture.**

A l'initiative de la Ville de Baccarat, avec l'appui des partenaires de la manifestation, institutionnels et privés, le Grand Prix du jury / Prix Josette RENAUX sera doté d'une bourse de 5.000 euros, comprenant l'acquisition de la pièce et le financement de la participation à un salon international de référence dans les Métiers d'Art.

L'œuvre lauréate sera l'objet d'une exposition régulière à l'Hôtel de ville de Baccarat en complément de sa présentation sur diverses manifestations de promotion des métiers d'art et de création.

Le lauréat du Grand Prix du Jury - Prix Josette RENAUX pourra, à sa charge pour les transports et frais d'assurance, bénéficier d'une mise à disposition de son œuvre pour exposition en s'engageant à mentionner le concours FIMA et l'attribution du Prix

Deux prix complémentaires seront également décernés :

Le Prix Jury Jeunes Métiers d'Art d'une valeur de 2.000 euros : ce prix est attribué complémentirement au Grand Prix du Jury par un jury de 8 jeunes professionnels ou futurs professionnels des métiers d'art ayant été remarqués dans des concours régionaux ou nationaux de métiers d'art.

Le Prix du Public dotés de 1.000 euros : ce prix est attribué à l'issue du week-end d'exposition des pièces lors du Festival International des Métiers d'Art sur la base des votes exprimés par les visiteurs de l'exposition installée dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Baccarat.

PLANNING D'ORGANISATION DU CONCOURS

Lancement du concours : 18 décembre 2018

Date limite de réception des dossiers : 2 avril 2019

Présélection sur dossier des candidats retenus : entre le 8 et le 12 avril

Exposition : 5 au 7 juillet 2019

Jury final du concours : samedi 6 juillet 2019

Prix spécial du public : proclamation le dimanche 7 juillet 2019 à 18h00

REGLEMENT DU CONCOURS 2019 « REFLET TEMPOREL »

Art 1 / Objet et organisation du concours

Destinée à valoriser la création contemporaine, cette nouvelle édition du concours est réservée aux professionnels exerçant dans le secteur des métiers d'art.

Art 2 / Règlement

La participation au concours implique pour les candidats l'acceptation du présent règlement et des instructions pouvant servir de support à sa démarche créative. Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas de report, d'annulation ou de divulgation accidentelle des secrets de réalisation de leur pièce.

Art 3 / Admissibilité des candidats

Art 3.1- Définition des candidats

Public concerné : les candidats isolés ou les groupes de candidats qui pourront répondre, ensemble et/ou séparément, aux respects des statuts fixés aux articles 3.2 et 3.3 du présent règlement

Art 3.2 - Définition du secteur des métiers d'art

Il est défini par référence à la loi du 18 juin 2014 définissant les métiers d'art et l'arrêté du 31 janvier 2016 fixant la liste des métiers d'art. Ces définitions seront opposables aux professionnels désireux de participer au présent concours.

Extrait Loi du 18 juin 2014 « Art. 20. - Relèvent des métiers d'art, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat, les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui

exercent, à titre principal ou secondaire(*), une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. La liste des métiers d'art est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'artisanat de la culture." Consultez la liste officielle des métiers d'art.

() Par activité secondaire on entend une activité exercée en complément d'une autre activité hors exercice à temps plein de cette autre activité ou une activité complémentaire exercée dans le cadre d'un statut similaire et liée à l'activité principale dans la mise en œuvre de la transformation de la matière à l'exemple de la ferronnerie et de la métallerie ou de la menuiserie et de l'ébénisterie*

Art 3.3 - Statut des candidats

Les candidats devront justifier de leur statut de professionnel par la production des documents suivants ou de leurs équivalents pour les candidats hors du territoire français :

- un avis de situation mentionnant le numéro SIRET permettant l'exercice professionnel ou le cas échéant une attestation de la structure d'accueil dans le cadre de situation d'inscription en tant qu'entrepreneur salarié dans une coopérative d'emploi salarié
- un récépissé d'inscription à la Maison des Artistes ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou du commerce
- Les candidats devront également fournir une attestation d'inscription auprès d'une caisse de recouvrement social (URSSAF, SSI, Maison des Artistes,....)

Seront également admis, les candidats relevant d'une pépinière ou d'une couveuse d'entreprise et présentant une attestation d'inscription visée par l'organisme hébergeur.

Toute autre situation pour une personne exerçant sur le territoire français devra faire l'objet d'un accord préalable à demander auprès de la Ville de Baccarat organisatrice du Concours.

Pour les candidats étrangers, il sera statué au cas par cas sur les justificatifs présentés pour attester de l'exercice professionnel et, à titre principal, d'une activité relevant du secteur des métiers d'art.

Art 4 / Organisation du concours - Dépôt des dossiers de candidatures

Art 4.1 - Modalités générales d'organisation

Le concours est organisé en deux phases :

- un jury de présélection de 12 candidatures au plus sur évaluation des « dossiers de création » présentés par les lauréats
- un jury final avec présentation des pièces réalisées

Art 4.2 Aide à la création

L'organisateur versera sur demande et sur justificatifs, aux finalistes sélectionnés, une aide d'un maximum de 500 euros régie comme suit :

- aide versée postérieurement à la présentation effective et conforme de l'œuvre
- dans la limite de la moitié des frais de réalisation. Ainsi pour 500 euros de dépenses justifiées le montant de l'aide serait de 250 euros.
- sur production de factures acquittées (hors valorisation du temps de travail du créateur) représentant exclusivement :
 - des frais de location de lieux ou moyens de production
 - des frais de sous-traitance de sous-ensembles
 - des frais d'achat de matières premières liés à la seule réalisation de la pièce

A noter que le paiement devant faire l'objet d'un mandat public le paiement pourra se faire dans une durée maximum de 3 mois après qu'aient été fournies l'ensemble des pièces nécessaires.

Art 4.3 Planning d'organisation

- Lancement du concours : 18 décembre 2018
- Date limite de réception des dossiers de création : 2 avril 2019
- Jury de présélection sur dossier de création des finalistes : entre le 8 et le 15 avril 2019
- Exposition, jury final du concours et remise des Prix : 5 au 7 Juillet 2019
- Réunion des jurys d'attribution des prix : sam. 6 juillet et dimanche 7 juillet 2019.

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'une modification, mineure de ses dates et en avisera les candidats déclarés La présence des candidats sera obligatoire les samedi 6 et dimanche 7 juillet.

La proclamation et la remise des prix du concours se feront le samedi en soirée et la proclamation et la remise du Prix du Public sera effectuée le dimanche en fin d'après-midi.

Art 4.4 - Modalités et dossier de candidature

Art 4.4.1 Retrait du dossier de candidature :

- En téléchargement, sur www.fima-baccarat.fr
- Sur demande auprès de :

Marion SANCIAUME,
Hôtel de Ville, 2 rue Adrien Michaut, 54120 BACCARAT - FRANCE
03.83.76.01.67
fima@ville-baccarat.fr.

Art 4.4.2 – Constitution du dossier de candidature

Pour la phase de présélection, le dossier de présentation du projet sera à envoyer **exclusivement sous format A4 et sous forme numérique** afin de pouvoir en assurer la duplication pour les membres du jury. La forme numérique pourra être transmise par email (coordonnées ci-dessus), en format PDF et ne devra pas excéder 9 Mo. Il pourra également être joint au fichier papier, sur clé USB.

Le dossier de présentation du projet sera constitué de tous moyens à la convenance du candidat (texte, dessin, image de synthèse, photo,...), une maquette pourra être adressée par voie postale. Le dossier de création sera accompagné d'un dossier technique, rédigé en français ou en anglais, comprenant :

- une fiche descriptive du projet
- un CV du candidat (présentation du créateur et de son parcours)
- les modalités de réalisation (techniques utilisées)
- les matériaux prévus
- des dessins et/ou schémas en couleurs, format A4 ou des fichiers numériques 3 D sur CD au format PDF
- les caractéristiques (dimensions, poids, taille...) en tenant des contraintes d'exposition présentées en annexe
- une note de présentation de la démarche de création
- la proposition de scénographie pour la présentation (cf Art 8.1.2 Présentation)
- le coût prévisionnel de réalisation de la pièce (cf Art 4.1 Aide à la création)

NB : l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments pourra entraîner le rejet du dossier de candidature Il est précisé qu'aucun dossier ne sera restitué aux candidats. Les documents numériques et papier seront conservés à l'Hôtel de Ville de Baccarat.

Art 4.4.3 – Délai de soumission des candidatures

Le dossier de candidature complet devra être envoyé avec la fiche de candidature, en 1 exemplaire papier et une version numérique, avant le 2 avril 2019 minuit à l'adresse de retrait indiquée ci-dessus (cf Art 4.4.1 fiche de candidature)

Art 5 / Caractéristiques des créations proposées

Art 5.1. - Thème

Le thème retenu pour cette 5ème édition du concours, laisse au créateur toute liberté d'une référence aux différentes significations ou acceptations possibles du terme de « Reflet temporel ».

Art 5.2. - Démarche de création

Elle concerne des professionnels qui, en s'appuyant sur la mise en œuvre de techniques propres au secteur des métiers d'art, serviront une démarche de création contemporaine.

Peut être considéré comme objet de création contemporaine, toute conception et/ou réalisation présentant un caractère original à l'exclusion de toute copie ou inspiration excessive.

La participation au présent concours emporte, pour le candidat, l'obligation d'être le concepteur de la pièce présentée mais aussi son réalisateur essentiel.

Toute sous-traitance, nécessairement limitée par ailleurs sauf co-création, devra faire l'objet d'une déclaration dans le dossier de présentation. De plus, le candidat s'engage à proposer un projet n'ayant fait l'objet d'aucune présentation préalable dans le cadre d'un autre concours quels que soient son objectif et le lieu de sa réalisation.

Art 5.3. - Nature de la pièce

Les dimensions devront s'inscrire dans un volume respectant les cotes maximales suivantes :

- hauteur : 1,50 mètre

- largeur : 1 mètre

- profondeur : 1 mètre

Si la pièce doit être suspendue pour sa présentation, son poids est limité à 50 kg

Les matériaux : pas de restrictions hormis le respect des normes légales

Les techniques de fabrication : sans restriction, la pièce peut être composite

Art 6 / Jurys, compositions et rôles

Art 6.1 - Jurys, généralités

Le concours sera organisé en deux phases :

Phase 1 : présélection des candidatures effectuée sur dossier (12 finalistes au maximum)

Phase 2 : jury sur présentation des pièces pour l'attribution des prix.

Art 6.2 - Composition des jurys

La composition des jurys est donnée ci-dessous à titre indicatif pour le jury de présélection et les jurys du concours final. Ces compositions pourront être modifiées selon la disponibilité des personnes sollicitées.

Art 6.2.1 - Jury de présélection

Objet : 12 candidats au plus seront sélectionnés parmi les dossiers présentés.

Constitution du jury :

- un Maître d'Art de France
- un représentant des Ateliers d'Art de France
- un représentant de l'INMA
- un Meilleur Ouvrier de France
- un représentant d'une institution culturelle du Grand Est liée à la création contemporaine
- un représentant désigné par la Ville de Baccarat
- un lauréat d'une édition précédente du concours
- deux personnalités qualifiées du secteur des métiers d'art et de la création

Art 6.2.2 Jury principal du concours final

Objet : désignation des lauréats du Grand Prix du Jury du FIMA et du Prix Spécial du Jury

Constitution du jury :

- un Maître d'Art de France, Président du Jury
- Un représentant parmi :
 - Le Président d'Ateliers d'Art de France ou son représentant,
 - La Présidente de l'INMA ou son représentant,
 - Le Président du World Craft Council ou son représentant,
- le Président de l'association Villes et Métiers d'Art ou son représentant
- le Directeur d'une Ecole de Beaux-Arts ou d'Arts Appliqués
- Deux représentants désignés par la Ville de Baccarat
- un Meilleur Ouvrier de France désigné par la ville de Baccarat
- Une personnalité qualifiée du secteur des métiers d'art et de la création

Art 6.2.3 Jury Jeunes Métiers d'Art

Objet : désignation du lauréat du Prix Jeunes Métiers d'Art

Constitution du jury :

Ce jury sera constitué de jeunes étudiants, élèves, apprentis ou stagiaire d'une formation aux métiers d'art lauréats d'un concours métiers d'art ou remarquables pour la qualité de leur parcours et/ou de jeunes de moins de 30 ans dans les deux premières années de leur vie professionnelle en tant que professionnels métiers d'art ou salariés dans le secteur des métiers d'art

Art 6.3 - Phases et critères de sélection

Critères du concours phase 1 sélection de au plus 12 finalistes :

- respect du thème
- originalité de la démarche
- éléments attestant de la compétence technique dans le métier représenté
- qualité du dossier de présentation (coût de réalisation, scénographie préconisée...)

Critères du concours phase 2 pour le Jury principal :

- originalité de la démarche et créativité
- qualité technique de réalisation : sur ce point le jury pourra s'entourer d'experts.
- soin porté à l'installation de la pièce dans le respect du volume imparti (cf Article 8.1.2)

Art 7 / Dotation du Concours FIMA

Montant des prix :

- Grand Prix du Jury : 5.000 euros
- Prix du Jury Jeunes Métiers d'Art : 2.000 euros
- Prix du Public : 1.000 euros

Art 8 / Exposition des œuvres des finalistes

Art 8.1. Transport et exposition

Art 8.1.1 Transport, montage des pièces du concours

Les finalistes assureront, à leurs frais et responsabilité, les transports aller-retour, montage et démontage de leurs pièces. Elles seront placées sous la responsabilité de l'organisateur après leur installation complète par le candidat ou la personne dûment mandatée par ce dernier.

Art 8.1.2 Présentation des pièces du concours

Les pièces devront être installées le jeudi 4 juillet 2019 dans l'espace qui leur sera réservé et dans les modules présentés en annexe.

Elles devront rester en place jusqu'au dimanche 7 juillet 2019. Rappel : Le Comité d'organisation se réserve le droit d'une modification, mineure de ses dates et en avisera les candidats déclarés. Les modalités de montage et de démontage des pièces seront précisées aux créateurs sélectionnés à l'issue du jury de présélection.

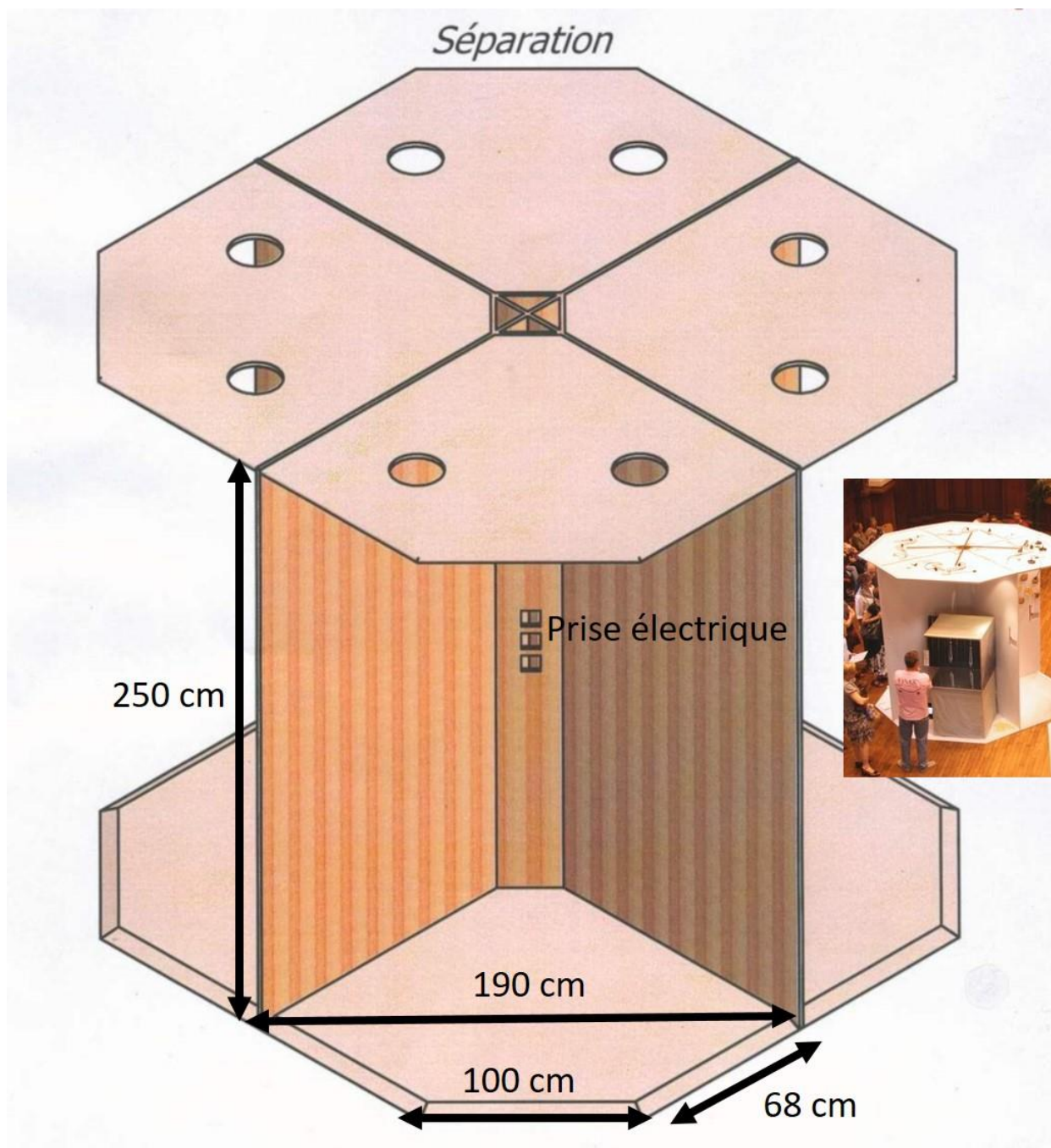
Art 8.2 - Présence des finalistes

La participation au concours emporte l'obligation faite aux candidats d'être personnellement présents sur la manifestation pour la remise des prix, les 5, 6 et 7 juillet 2019.

Rappel : Le Comité d'organisation se réserve le droit d'une modification, mineure de ses dates et en avisera les candidats retenus.

ANNEXE

Module de présentation de couleur gris clair pour les pièces du concours : chacun des modules accueille 4 œuvres de créateur et est peint en gris clair, couleur du FIMA. Eclairage par spot froid sur plafond et alimentation électrique sur colonne.



FICHE D'INSCRIPTION

À joindre au dossier de candidature

CIVILITE : Mme M.

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ADRESSE _____

CODE POSTAL |__|_|_|_|_|_| VILLE _____

TÉLÉPHONE |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| PAYS _____

MAIL _____

NOM ATELIER _____

N° SIRET |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

MÉTIER _____ DOMAINE _____

SITE(S) INTERNET(S) _____

STATUT¹ _____

PRÉSENTATION DU CANDIDAT _____

PRÉSENTATION DE L'ATELIER _____

NOM DE LA PIÈCE PROPOSÉE : _____

ENGAGEMENT DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) _____, confirme par la présente ma demande de participation au Concours du 5ème Festival International des Métiers d'Art de Baccarat et atteste sur l'honneur être l'auteur(e) de la conception et de la réalisation de la pièce qui sera présentée sous mon nom. Je déclare par la présente avoir pris connaissance du règlement du présent concours et m'engage à en accepter les termes.

Fait à : _____ Le : |__|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature : *précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*

¹ Indiquer le statut sous lequel travaille le candidat : inscription au répertoire des métiers, maison des artistes...